

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B139-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B139

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Modification de programmes d'opérations d'entrées de ville

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

03_3_01

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Robert DAGORNE

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Entrées de ville et voiries communautaires

**Objet : Modification de programmes d'opérations d'Entrées de Ville
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet, l'approbation de la modification du programme de l'opération d'entrée de ville de Rognes - Chemin de Versailles.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence facultative relative aux « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

Au cours de la réalisation des études de « projet » et durant la préparation du chantier de l'entrée de ville de Rognes - chemin de Versailles, il s'est avéré nécessaire d'adapter les aménagements envisagés au regard de contraintes nouvelles. En conséquence, le programme de l'opération ainsi que l'enveloppe financière allouée aux travaux doivent être modifiés.

La présente délibération a pour objet l'approbation de la modification du programme d'entrée de ville de Rognes - chemin de Versailles telle que détaillée ci-après.

Rappel :

L'opération est située au Nord-Est de la commune de Rognes au niveau de l'intersection de la RD66, du chemin de Versailles et de la RD543. Elle s'étend sur environ 150 mètres sur la RD543.

La problématique première de cette intervention est de diminuer la dangerosité de cette intersection en améliorant la visibilité des usagers, la prise en compte des modes doux et l'embellissement des lieux.

De fait, le programme du projet se caractérise comme suit :

- l'adaptation de la topographie du front rocheux et des accotements afin d'améliorer la visibilité des usagers ;
- la réalisation de trottoirs et d'une bande multifonction le long de la RD543 ;
- le traitement paysager des délaissés.



Le Bureau communautaire du 28 juin 2012 validait ce programme d'un montant estimatif de 501.673 € HT, soit 600.000 € TTC.

Modifications apportées :

D'une part, au cours des études de « Projet », les dévers des chaussées ont du être modifiés de façons plus conséquentes qu'initialement prévues. Cette modification a eu pour conséquence la création d'un nouveau réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales des voiries adapté à la nouvelle configuration de l'aménagement (réseau complet jusqu'à l'exutoire).

D'autre part, durant la phase préparatoire du chantier, la Direction des routes du Conseil Général des Bouches-du-Rhône a demandé que le système de confortement des talus existants, qui doit être déposé pour la réalisation des travaux d'aménagement, soit remis en place à l'issue des terrassements.

L'enveloppe financière de cette opération doit donc être réévaluée à 625.000 € HT, soit 750.000 € TTC, dont 696.000 € TTC de travaux.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour un montant de 4,5 M€ ;

VU la délibération n°2012_B250 du Bureau communautaire du 28 juin 2012 approuvant le programme de l'entrée de ville de Rognes - Chemin de Versailles ;

VU la délibération n° 2012_A191 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9 M€ ;

VU la délibération n°2013_A109 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 25,5M€ ;

VU la délibération n°2013_A225 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 30M€ ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et, notamment, d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission aménagement de l'espace et mobilité en date du 17 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification du programme de l'entrée de ville de Rognes - chemin de Versailles pour un montant de 625.000 € HT, soit 750.000 € TTC ;
- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce programme ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, fonction 824, opération 50 AP GLOBALE qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Modification de programmes d'opérations d'entrées de ville

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015